

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : MDE 23/026/2013

31 juillet 2013

### **Arabie saoudite. Sept ans de prison et 600 coups de fouet pour le créateur d'un forum en ligne**

La condamnation lundi de l'écrivain et militant Raif Badawi à sept ans de prison et à 600 coups de fouet, alors qu'il n'a fait qu'exprimer pacifiquement ses idées, constitue un affront à la justice et une violation flagrante des obligations qui incombent à l'Arabie saoudite en matière de droits humains, a déclaré Amnesty International ce mercredi 31 juillet. La flagellation est un châtement corporel contraire au droit international, qui interdit la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International condamne fermement la politique des autorités saoudiennes qui consiste à réprimer la liberté d'expression, ainsi que les nombreuses condamnations prononcées contre des militants des droits humains dans le pays depuis le début de 2013. Amnesty International considère Raif Badawi et toutes les autres personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression comme des prisonniers d'opinion, et elle demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

Le 29 juillet, un tribunal pénal de Djedda, dans l'ouest de l'Arabie saoudite, a condamné Raif Badawi pour, entre autres choses, avoir créé et administré un forum en ligne, appelé Libéraux saoudiens, où ont été publiés des billets anonymes considérés par les autorités religieuses comme offensants à l'égard de l'islam. Raif Badawi a également été déclaré coupable d'avoir insulté des symboles religieux dans des tweets et sur Facebook et d'avoir critiqué le Comité pour la propagation de la vertu et la prévention du vice (CPVPV, également connu sous le nom de police de la religion) et des représentants des autorités qui se sont prononcés contre l'intégration de femmes au sein du Conseil consultatif. Le juge a également ordonné la fermeture du forum en ligne.

Les poursuites engagées contre Raif Badawi et sa condamnation dues au fait qu'il a exprimé ses opinions, notamment en mettant en question l'interprétation officielle de la religion et les pratiques religieuses, représente le dernier exemple en date des tentatives de plus en plus fréquentes des autorités saoudiennes d'empêcher toute forme de liberté d'expression.

Depuis le début de l'année 2013, les autorités saoudiennes ont harcelé, intimidé, incarcéré ou condamné plus d'une douzaine de militants des droits humains de premier plan parce qu'ils avaient exercé leur droit à la liberté d'expression, d'association ou de réunion. Le jour où Raif Badawi a été condamné, son avocat, Waleed Abu al Khair, qui est un important défenseur des droits humains, a comparu devant les juges lors de la 13<sup>e</sup> audience de son procès qui dure depuis 20 mois ; il est accusé d'avoir ridiculisé le système judiciaire saoudien.

Au cours du mois de juin, les autorités ont condamné au moins 11 personnes à des peines d'emprisonnement parce qu'elles avaient exprimé leurs opinions en ligne. Le 24 juin, le tribunal pénal spécial de Dammam a condamné sept hommes à des peines allant de cinq à 10 ans de prison parce qu'ils avaient publié sur Facebook des billets pour soutenir un religieux musulman chiite détenu dans la province de l'Est, où ont lieu des manifestations qui sont réprimées avec une force excessive.

Le même jour, les autorités ont condamné et emprisonné Abdulkareem Yousef al Khoder, professeur de jurisprudence islamique et cofondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA). Il a été condamné à huit ans d'emprisonnement et à 10 ans d'interdiction de voyager pour des chefs d'inculpation vagues tels que désobéissance au dirigeant, incitation au désordre en appelant à manifester, atteinte à l'image de l'État en communiquant de fausses informations à des groupes étrangers, et participation à la création d'une organisation non agréée. En mars, les autorités ont condamné deux autres cofondateurs de l'ACPRA et défenseurs des droits humains, Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid et Mohammad bin Fahad bin Muflih al Qahtani, à cinq et 10 ans d'emprisonnement et à des interdictions de voyager de mêmes durées pour des chefs d'accusation tout aussi vagues.

Le 17 juin, le tribunal pénal spécial de Jeddah a condamné un militant des droits humains de premier plan, Mikhlif bin Daham al Shammari, à cinq ans de prison suivis de 10 ans d'interdiction de voyager en raison de ses activités militantes pacifiques en faveur des droits humains. Toujours en juin, deux militantes des droits des femmes, Wajeha al Huwaidar et Fawzia al Oyouni, ont été condamnées à 10 mois d'emprisonnement pour avoir tenté de venir en aide à une femme considérée par les autorités comme ayant désobéi à son mari.

Les autorités saoudiennes, qui prennent des mesures répressives contre les militants et les organisations, tentent aussi d'effacer leur présence en ligne et de supprimer leurs comptes sur les médias sociaux, comme elles l'ont fait pour le site web de Raif Badawi, Libéraux saoudiens. La fermeture des comptes de l'ACPRA sur les réseaux sociaux a été ordonnée le jour même de la dissolution de cette organisation. Des dizaines de manifestants, hommes et femmes, arrêtés au cours des derniers mois ont également reçu l'ordre de supprimer leurs comptes sur les réseaux sociaux et ont été menacés de longues peines d'emprisonnement s'ils débattaient publiquement de leur situation ou utilisaient Internet pour militer.

Le fait que des militants soient arrêtés et condamnés en raison du contenu de leurs tweets ou de leurs messages sur Facebook laisse penser que les autorités surveillent étroitement les espaces publics en ligne. Des personnes ont été inculpées pour des « infractions » consistant à prendre contact avec des groupes étrangers – il s'agissait dans de nombreux cas d'organisations internationales de défense des droits humains – ou à stocker et partager des informations sur Internet.

Les autorités ont également pris des mesures pour surveiller et contrôler des logiciels de réseaux sociaux cryptés tels que Viber, Skype et Whatsapp. En mars, dans une lettre « confidentielle et urgente », la Commission saoudienne des communications et des technologies de l'information (CITC) a demandé aux fournisseurs d'accès à Internet de « prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un contrôle sur les communications à des fins de sécurité ». Plus tard, dans un message « confidentiel et urgent », la CITC a demandé que tous les fournisseurs d'accès informent les autorités de leurs progrès en matière de surveillance des réseaux sociaux, et exigé, faute de progrès, que les fournisseurs renseignent la CITC sur leur capacité technique à fermer ces réseaux. Peu après, Viber a annoncé que ses services étaient bloqués en Arabie saoudite ; ils ont cependant été rétablis quelques jours plus tard.

Document public

\*\*\*\*\*

Pour en savoir plus, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au Royaume-Uni ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org)

Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni,  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).